



IMI0011692700003819

## Renseignements urbanistiques – Annexe 49

Nos réf. : LM – 877 - RN [REDACTED] 2024-06-24

Réf. de votre courrier : AC/1003977/[REDACTED]

<b>Parcelle concernée</b>	Division: TELLIN 3 DIV/GRUPONT/ Section: A Numéro: A 298 C 2 INS: 84068 Surface calculée: 11.65 ares Adresse de la parcelle (Source:ICAR): Rue Dragon Paul Fisseux 73 , 6927 Grupont
<b>Plan de secteur</b>	<u>Nom du plan du secteur d'aménagement :</u> <b>MARCHE-LA ROCHE</b>  2 Zone(s) d'affectation: Habitat à caractère rural (85% soit 9.86 ares) Forestière (15% soit 1.78 ares)  <u>Surcharges du plan de secteur</u>  <u>Périmètre d'intérêt paysager</u>  <u>Prescriptions supplémentaires</u> Prescription supplémentaire : Non  <u>Avant-projet et projet de modification du plan de secteur</u> Infrastructures en avant-projet ou projet : Non Périmètres des avant-projets et projets : Non
<b>Guides Régionaux d'Urbanisme</b>	Parcelle située en GRU - Anciennement Zones Protégées en matière d'Urbanisme : Non Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non Parcelle située en GRU - Accès aux personnes à mobilité réduite: <b>Oui</b> Code carto: 84068-RMR-0001-01 Libellé: Tellin Historique dossier: arrêté du 19/12/1984 modifié les 25/02/1999, 20/05/1999 et 25/01/2001 Liendoc: <u>lci</u> Parcelle située en GRU - Enseignes et dispositifs de publicité: <b>Oui</b> Code carto: 84068-REP-0001-01

	<p>Libellé: Tellin  Historique dossier: arrêté du 15/11/1990, arrêté du 06/09/1991  Liendoc: <a href="#">Ici</a>  Parcelle située en GRU - Qualité acoustique des constructions: Non</p>
<b>Guides Communaux d'Urbanisme</b>	<p>Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux d'Urbanisme: Non  Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux de Bâtisse: Non</p>
<b>Schéma de Développement Communal</b>	<p>Parcelle située en SDC - Anciennement Schéma de Structure communaux: Non</p>
<b>Permis d'Urbanisation</b>	<p>Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. lotissement): Non</p>
<b>Sites à réaménager (SAR)</b>	<p>Parcelle située dans un SAR: Non</p>
<b>Périmètre de reconnaissance économique</b>	<p>La parcelle se trouve dans un périmètre de reconnaissance économique: Non</p>
<b>Schéma d'Orientation local</b>	<p>Parcelle concernée par un SOL: Non</p>
<b>Périmètre de remembrement urbain</b>	<p>Parcelle située dans un périmètre de remembrement urbain: Non</p>
<b>Zones d'assainissement</b>	<p>2 type(s) de zone(s) :  Collectif (RAC)  Collectif (RAC)</p>
<b>Cours d'eau</b>	<p>Voies navigables: Non A 50 mètres: Non  Non navigables de 1ère catégorie: Non A 50 mètres: Non  Non navigables de 2ème catégorie: Non A 50 mètres: Non  Non navigables de 3ème catégorie: Non A 50 mètres: Non  Non navigables non classés: Non A 50 mètres: Non A 50 mètres: Non</p>
<b>Aléa d'inondation</b> Attention, les aléas "très faible" sont à consulter uniquement sur carte (échelles inférieures au 1:25.000). Cette catégorie ne peut être complétée automatiquement dans cette fiche.	<p>La parcelle n'est située dans aucune zone</p>
<b>Axe de ruissellement concentré</b>	<p>Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: Non</p>

	Parcelle située à moins de 20 mètres d'un axe de ruissellement concentré: Non
<b>Zone de prévention des captages (SPW)</b>	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): Non Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II) : Non Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III : Non
<b>Parc naturel</b>	Parcelle située dans un parc naturel: Non
<b>Liste des arbres et haies remarquables</b>	Un arbre se trouve dans la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve dans la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non
<b>ADESA - Points et lignes (PVR/LVR)</b>	Sélection située dans un PIP: <b>Oui</b> Sélection située à moins de 200 mètres d'une vue remarquable: Non
<b>Zone Natura 2000</b>	Parcelle non située dans le périmètre d'une zone Natura 2000
<b>Zone Natura 2000 (100m)</b>	Parcelle non située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000
<b>Wateringue</b>	Parcelle contenant une wateringue: Non
<b>Seveso</b>	Localisation ponctuelle des entreprises SEVESO: Non Zones contours des entreprises SEVESO: Non Zones vulnérables provisoires SEVESO: Non Zones vulnérables SEVESO: Non
<b>Zones de consultation obligatoires du sous-sol</b>	La parcelle n'a pas une présence de carrières souterraines La parcelle n'a pas une présence de puits de mines

	La parcelle n'a pas une présence potentielle d'anciens puits de mines La parcelle n'a pas une présence de minières de fer La parcelle n'a pas une présence de karst
<b>Cavité souterraine d'intérêt scientifique</b>	Parcelle située dans une cavité: Non
<b>Eboulement</b>	Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : <b>Oui</b>
<b>Patrimoine - Biens classés et zones de protection</b>	Parcelle contenant un monument classé : Non Parcelle contenant un site classé : Non Parcelle contenant un ensemble architectural classé : Non Parcelle contenant un site archéologique classé : Non Parcelle contenant une zone de protection : Non
<b>Inventaire du patrimoine immobilier culturel:</b>	Inventaire du patrimoine immobilier culturel : Non
<b>Carte archéologique</b>	La parcelle est concernée par la carte archéologique : Non
<b>Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (Source:SPW)</b>	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non
<b>Périmètres de remembrements et d'aménagements fonciers</b>	Parcelle concernée par un périmètre de remembrements et d'aménagements fonciers: Non
<b>Permis d'urbanisme :</b>	L'habitation a été construite entre 1900 et 1918.

**Remarques :**

**Construction entre 1900 et 1918. Attention, depuis 2017, il y a eu un remaniement du terrain sans permis au préalable. Le Collège communal, en sa séance du 12/10/2017 et suite à la convocation du propriétaire, avait maintenu sa décision du 21/09/2017 qui demandait l'introduction d'un permis d'urbanisme d'impact limité sans recours à un architecte dans un délai de 30 jours !**

**VOIRIE :**

Le terrain est desservi par une voirie régionale :

à l'état naturel

empierrée - Rem : \_\_\_\_\_

tarmac - Rem : \_\_\_\_\_

Le terrain est desservi par une voirie communale

Le terrain est desservi par une voirie privée

Le terrain n'est pas desservi par une voirie

**DISTRIBUTION D'EAU :**

Le terrain n'est pas desservi en distribution d'eau

Le terrain est desservi par une conduite d'eau

Emplacement :  Voirie

Coté projet

Accotement

Opposé projet

Le prolongement nécessaire de la conduite communale fera l'objet d'une autorisation séparée

Le réseau appartient à la commune de Tellin

**EAUX USÉES :**

**Zone d'assainissement**

Le terrain n'est pas raccordé à l'égouttage

Le terrain est raccordé à l'égouttage :

Collectif

Transitoire

Autonome communal

Egout existant connecté à une station d'épuration collective ou à un système d'épuration individuelle groupée

Egout existant non connecté à une station d'épuration collective ou à un système d'épuration individuelle groupée

Egout futur

Zone de prévention de captage  rapprochée  éloignée  hors zone

Le terrain est en égouttage autonome

Zone de prévention de captage  rapprochée  éloignée  hors zone

Zone de baignade ou zone d'amont  oui  non

**ELECTRICITÉ :**

Le terrain n'est pas raccordé à l'électricité

Le terrain est raccordé à l'électricité

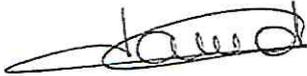
Remarques : voir ORES

**ECLAIRAGE PUBLIC :**

En ordre

A Tellin, 04/07/2024

La Directrice Générale,



A. LAMOTTE



Le Bourgmestre,



Y. DEGEYE